

DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 5 octobre 2021

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, BARRAUD Cédric, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, MARQUET-SIMONNET Céline, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline,

Absents ou excusés : LOIZEAU Pascal,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2021100501- Marché de fourniture de signalisation verticale – accord-cadre avec émission de bons de commande – adhésion à un groupement de commandes – autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont les communes des Epresses, Les Herbiers, Mesnard la Barotière, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, pour la fourniture de signalisation verticale,
- DESIGNER la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- DECIDE que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- ELIT pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
 - o Membre Titulaire : Loïc POUPIN
 - o Membre suppléant : Céline VIGNERON
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

D2021100502- Convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur deux ilots sur la commune de SAINT-PAUL-EN-PAREDS avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée – autorisation de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 13 voix pour (M. Poupin n'ayant pas pris part au vote) :

- VALIDE la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur les ilots « rue de l'Eglise » et « site CAVAC », rue Yves Ramoz, sur la commune de Saint-Paul-en-Pareds avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;
- ACCEPTE le co-financement à hauteur de 50 % du coût des études, dans la limite d'un coût de prestations de 30 000 € HT,
- AUTORISE Madame le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

D2021100503- Convention de mutualisation de moyens avec la MARPA – années 2017 à 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le conventionnement des mutualisations de moyens, avec la MARPA de Saint Paul en Pareds, pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, dans les domaines du secrétariat, et de l'entretien des locaux et des espaces verts,
- VALIDE la somme 25 218,27 € (vingt-cinq mille deux cent dix-huit euros vingt-sept centimes) pour les années 2017 à 2020.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

D2021100504- Budget Lotissement des Lavandières 2021 – Décision Modificative n°1

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
6045	Achats d'études	- 105,13 €	
6522	Excédent budgets annexes	104,79 €	
65888	Autres charges	0,34 €	
Total fonctionnement		0,00 €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APROUVE la décision modificative n° 1 pour le budget du lotissement des lavandières 2021 telle que présentée ci-dessus.
- DECIDE de clôturer le budget lotissement des Lavandières au 1^{er} novembre 2021
- DECIDE de transférer l'excédent du budget annexe sur le budget communal

D2021100505- Budget principal 2021 – Décision Modificative n°1

Opération	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT				
	20422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	150,00 €	
	204172	Subvention d'équipement autres Ets publics locaux	- 150,00 €	
	21316	Constructions - équipement de cimetière	- 9 000,00 €	
203	2313	Immobilisation en cours - construction	6 500,00 €	
203	2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT			- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APROUVE la décision modificative n° 1 pour le budget principal de la commune 2021 telle que présentée ci-dessus.

D2021100506- Acquisition parcelle A266, rue Yves Ramoz

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée A266 au prix de 1€
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait à Saint Paul en Pareds, le 06/10/2021
Bénédicte GARDIN, Maire.

